

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID: 064-200039204-20231122-DPCCLO_2023_314-DE

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,
- Vu la demande déposée par la SARL Mes P'tits Légumes d'occuper l'atelier 4, à la pépinière d'entreprises de Monein, 24 Rue des Artisans, zone de Loupien- 64360 MONEIN, à partir du 1^{er} décembre 2023.

décide

ARTICLE 1

de conclure avec la SARL Mes P'tits Légumes, la convention d'occupation précaire et d'accompagnement, pour l'occupation de l'atelier 4, à la pépinière d'entreprises, 24 rue des Artisans, Zone de Loupien 64360 MONEIN, à partir du 1^{er} décembre 2023.

ARTICLE 2

de préciser que la convention prendra effet le 1^{er} décembre 2023, sous réserve de fournir une attestation d'assurance pour ledit local.

ARTICLE 3

de fixer, compte-tenu de ces modifications, le loyer mensuel à 358,83 € HT, assorti d'un forfait de services à hauteur de 90 € HT par mois et des charges en sus.

Fait à Mourenx, le 22 novembre 2023

Patrice LAURENT